



Expropriation et règlement des sommes allouées

Par **claudy06**, le **03/10/2017** à **13:38**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
na la suite du décès notre avocat qui avait négocié notre procès en expropriation nous n' avons pas penser a récupérer ce dossier peut on encore y avoir accès sous quelles démarches vu que certaines formalités n'ont pas été faite et que des sommes dûes seraient en dépôt et consignation
merci de votre réponse.

Par **wolfram2**, le **03/10/2017** à **19:01**

Bonsoir
Tout dépend de la situation dans laquelle était votre avocat. Etait-il seul en profession libérale ou en société avec des associés. A-t-il un successeur ???
Posez la question de savoir comment récupérer votre dossier au Bâtonnier du barreau dont il dépendait.
Sans doute vous faut-il un avocat pour le recouvrement des sommes semblant vous être dues, ce serait alors à lui de récupérer le dossier.
Cordialement.....wolfram